

## Newsletter UNSa Juillet 2025

**Brèves CSEC** 



Brèves CSEE Niort

> <u>CSEE</u> <u>Juin</u>



www.unsacovea.com



Adhérer à l'UNSa Covéa c'est bénéficier d'avantages concrets :



CCE UNSa Avantages

**CONTACTEZ-NOUS!** 

L'UNSa le syndicat qui donne du sens



## Questions / Réponses Commission des Affaires Sociales Centrale :

Accord temps de travail : **absence exceptionnelle** (dans la limite de 5 jours) elle s'applique **pour hospitalisation** d'un conjoint au moment même où l'évènement se produit, dans les 15 jours calendaires qui le précèdent ou le suivent.

L'absence dans ce cas peut-elle prise plusieurs jours après l'hospitalisation du conjoint tant qu'elle respecte les 15 jours calendaires suivant le début de l'hospitalisation ?

Les jours hospitalisation du conjoint ou d'un ascendant au 1er degré en ligne directe du salarié, permettent de s'absenter dans les 15 jours avant ou les 15 jours après pour un motif directement lié à l'hospitalisation. Par exemple :

- RDV avec le chirurgien ou l'anesthésiste dans les 15 jours précédant l'hospitalisation,
- Mail du salarié signalant sa présence sur XX jours (dans la limite de 5 jours) auprès de son conjoint ou ascendant ler degré en mettant en copie le justificatif de l'hospitalisation,
- RDV post-opératoire dans les 15 jours après l'hospitalisation.

Ces jours sont fractionnables, y compris par demi-journée.

Mutuelle et médecines douces : **onglet ostéopathie**, **chiropractie**, ... mentionne 50€ par séance et dans la limite de 6 séances (300€) par bénéficiaire et l'**onglet psychologue** indique 40€ par séance dans la limite de 8 séances (320€). Pourquoi la prise en charge de toutes ses séances est refusée, à partir du moment où le forfait Médecines douces de 280€ est atteint ?

Il s'agit d'un double plafond. Il y a un maximum de séances par spécialités et par année, ainsi qu'un maximum de remboursement par séance. En matière de médecine douce, le montant maximum de remboursement par an est de 280 €

Les équipes UNSa restent mobilisées et à votre écoute!